

# COMMUNE DE NOAILHAC

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

20h30

- **Appel nominal des conseillers municipaux :** Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux et informe l'assemblée des personnes excusées (Emmanuel Marsallon et Chantal Parouteau), ainsi que du pouvoir reçu de la part d'Arnaud COSTE. Le quorum étant atteint avec 8 Conseillers effectivement présents, plus un pouvoir, la séance du Conseil se poursuit.
- **Désignation du secrétaire de séance :** Le Conseil désigne Bernadette LAFFAIRE en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, sans qu'il y ait de décision à prendre, deux autres points :

- Information sur l'arrivée de la nouvelle Inspectrice de l'éducation nationale ;
- CLECT de la Communauté de Communes Midi Corrèzien. Information sur les décisions prises ce jour-même.

L'ordre du jour ainsi complété est accepté par l'ensemble des conseillers.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 18 juillet 2019 :** Le Maire demande à l'assemblée s'il existe des observations à propos du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. Aucune observation n'étant faite, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
- **Validation dénomination et numérotation des voies :** De façon à vérifier les données et préparer la réunion publique du 20 septembre, le fichier reprenant le tableau détaillé des dénominations et numérotations proposées, revu en concertation avec La Poste, a été communiqué à chacun des Conseillers le 15 septembre. L'ensemble a donc fait l'objet d'une présentation à la population en réunion publique le 20 septembre à la salle des fêtes. La réunion avait été annoncée dans le Noailhac Info de juillet, et aussi deux fois dans la presse, également sur le site internet de la commune et sur l'application PANNEAUPOCKET. La représentante de La Poste et le Maire ont expliqué la démarche et les résultats obtenus, en répondant aussi aux questions particulières posées par les habitants présents.

Il convient aujourd'hui de valider toutes ces données par délibération, afin que « La Poste » finalise le dossier et fournisse à la mairie les fichiers à diffuser officiellement.

À ce stade, on dénombre une cinquantaine de voies à dénommer, avec plus de 70 plaques ou panneaux à commander. Pour les supports (poteaux neufs ou existants, ou murs), une tournée de reconnaissance a été conduite avec notre cantonnier, et le CD19 a donné l'autorisation d'utiliser une dizaine de ses supports.

Le Maire présente les devis qu'il a reçus pour les plaques de noms de rues et numéros de maisons. Il propose de prendre les plaques à l'entreprise SIGNATURE et les poteaux et fixations au Conseil Départemental de la Corrèze, ce qui ferait un total **TTC d'environ 6 500 €**. Le conseil a également choisi la couleur des plaques et la couleur et police des écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les dénominations suivantes :

Sur le secteur du Bourg :

*Place du 11 novembre*

*Promenade de la Patte d'Oie*

*Rue des Écoles*

*Chemin de La Farge*

*Rue de la Liberté*

*Rue des Remparts*

*Place d'Astorg*

*Rue Leymonerie*

*Rue de l'Hospitalet*

*Chemin de la Queyrie*

*Chemin du Gué*

*Place des Noyers*

*Chemin du Peyratel*

*Place de l'Église*

*Rue du Four*

*Chemin des Gaulois*

Route de Turenne (RD150 sud) et voies riveraines :

*Route de Turenne*

*Chemin de la Cisterne*

*Chemin de Rignac*

*Chemin de La Bastidie*

Route de Brive (RD38) et voies riveraines :

*Route de Brive*

*Route de la Doradie*

*Chemin de la Barette*

*Lotissement de la Doradie*

*Route de Baladre et du Cayre*

*Chemin de Baladre*

*Chemin de Leygone*

*Impasse de Leygone*

*Route de Lon*

*Chemin de Loubac*

*Chemin du Got*

*Chemin du Rieux*  
*Route de la Rougerie*  
*Impasse de la Rougerie Haut*  
*Route de La Coste*  
*Impasse de la Rougerie Bas*  
*Allée du Château*  
*Chemin du Peuch*  
*Chemin de Freygefond*  
*Chemin de la Redonde*

Route des Crêtes (VC2) et voies riveraines :

*Route des Crêtes*  
*Chemin de Chauffingeal*  
*Allée de l'Estramière*  
*Chemin de la Ramière*  
*Impasse de Favard*  
*Route d'Orgnac*  
*Impasse de Stolan*  
*Route de Laguille*  
*Chemin du Souterrain*

Route du Peyratel (RD38E2) et voies riveraines :

*Route du Peyratel*  
*Route de Brousse*  
*Chemin de la Coux*  
*Chemin de Courlat*  
*Chemin de la Naverie*  
*Route du Génestal*  
*Chemin des Crèbes*

Route des Bois Vieux (RD150 nord) et voies riveraines :

*Route des Bois Vieux*  
*Route de Haut la Côte*  
*Chemin de la Grange du Treil*  
*Chemin de Cognac*

La Poste communiquera les modèles de courriers qui devront être transmis aux habitants pour qu'ils informent tous leurs correspondants de leur nouvelle adresse. Une plaque numérotée sera également fournie aux habitants, contre signature d'un récépissé de remise. Ils devront venir les chercher à la mairie aux jours et heures d'ouverture, et les apposer devant chez eux en bordure de la voie publique.

Il est également précisé qu'il va falloir modifier les adresses dans le logiciel de la liste électorale ainsi que dans celui du recensement de la population. La secrétaire le fera.

**- Comice agricole du 3 août 2019 :** D'un avis assez général, la manifestation a été un succès, tant sur la qualité et le nombre de bovins du cheptel présenté, le nombre de visiteurs et les personnalités présentes, les implantations et services de repas et buvette, les animations. Le bilan financier de l'opération pour tout ce qui relevait de la

mairie est globalement équilibré (budget de 10.000 € environ, voir ci-dessous). Un compte-rendu détaillé sera joint au CR de la réunion du Conseil.

**Décisions Modificatives n°2019-04 au budget :** Le Maire informe le Conseil qu'il convient de prendre une décision modificative au budget suite au comice agricole :

\* Recettes de fonctionnement :

- article 7788 (produits exceptionnels divers) :	+ 8 950,80 €
- article 7473 (participation Département) :	+ 1 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>9 950,80 €</b>

\* Dépenses de fonctionnement :

- article 6257 (frais de réception) :	+ 8 430,00 €
<i>Repas, casse-croustes, boissons, apéritif, vins</i>	
- article 60612 (électricité)	+ 760,00 €
- article 6232 :	+ 150,00 €
<i>Démonstration chiens troupeaux</i>	
- article 6135 (location) :	+ 610,80 €
<i>Location camion frigo, chapiteaux</i>	
<b>TOTAL :</b>	<b>+ 9 950,80 €</b>

Le conseil adopte cette décision modificative au budget, à l'unanimité des votants, présents et représentés.

- **Transport scolaire au gymnase et à la piscine 2019-2020 :** Comme chaque année, il convient de signer une convention avec Cars Quercy Corrèze pour le transport des élèves au gymnase et à la piscine de Meyssac. Le coût de la prestation pour l'année scolaire 2019-2020 est de **96 € TTC par séance**. La dépense sera inscrite au BP 2020 à l'article 6247 (transport).

Décision adoptée à l'unanimité des votants, présents et représentés.

- **Recensement de la population 2020 :** Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 4 juin il avait été décidé que Mme Emmanuelle BOYER soit le coordonnateur pour le recensement de la population qui sera réalisé en janvier/février 2020, en attendant de trouver un agent recenseur. Un appel avait alors été lancé dans le Noailhac Info de juillet dernier, mais aucun candidat ne s'est manifesté. Il avait été demandé à Mme Christine BOURGÈS si cela l'intéressait et elle avait répondu pourquoi pas si nous ne trouvions personne d'autre. Nous l'avons donc recontactée afin de lui proposer le poste qu'elle a accepté. Son indemnité serait de **1 000 € net** plus les frais de déplacement. Il convient également de désigner un coordonnateur adjoint et un agent recenseur adjoint. Le Maire propose, avec son accord, de désigner Mme Emmanuelle BOYER. Deux formations sont prévues, auxquelles Emmanuelle BOYER assistera également afin

de pouvoir suppléer l'agent recenseur en cas d'indisponibilité. Elles auront lieu le 13 novembre prochain et début janvier.

Décision adoptée à l'unanimité des votants, présents et représentés.

- **Indemnité du receveur municipal** : Le Maire rappelle au Conseil que Monsieur Jean-Christophe PLENERT étant parti, nous avons changé de receveur. Désormais, c'est Monsieur Patrick BRACHER qui reprend ces fonctions. Afin de pouvoir lui verser l'indemnité de Conseil pour l'année 2019 (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre), il convient d'en délibérer. Cette indemnité s'élève à **196 ,80 € nets**. Il est précisé que cette indemnité concerne les conseils et l'assistance que nous donne le trésorier en matière de budget, finances.... Elle est valable jusqu'aux prochaines élections municipales. Le prochain Conseil devra se prononcer sur cette indemnité. Décision adoptée à l'unanimité des votants, présents et représentés.

- **Approbation modification des statuts de BELLOVIC** : Le Maire informe l'assemblée que les communes de l'ancienne communauté de communes du SIERB (Beaulieu) ont souhaité que la compétence voirie communale d'intérêt non communautaire soit donnée à BELLOVIC, comme la compétence voirie rurale. Le syndicat, lors de sa séance du 9 juillet dernier, a donné son accord et demande à toutes les communes adhérentes de se prononcer sur cette modification de statuts. Monsieur Jacques BOUYGUE, Président de BELLOVIC, précise que pour le moment aucune commune des deux autres anciennes communautés de communes de Beynat et Meyssac n'a souhaité adhérer à cette compétence, mais rien ne les empêche plus tard d'y adhérer. Dans ce cas, il faudra de nouveau délibérer afin de modifier les statuts. Le syndicat fait faire par une entreprise les travaux demandés par les communes concernées, et ensuite les leur refacture, avec une majoration de 10% pour les frais de gestion.

La décision est approuvée à l'unanimité des votants présents et représentés.

- **Point sur les travaux en cours :**

➤ P.A.B. et aménagement Place d'Astorg : L'ordre de service au profit de l'entreprise SIORAT, attributaire du marché, a été signé fin août. L'ABF comme la DRAC avaient validé préalablement les diverses options. Une réunion de toutes les parties prenantes s'est tenue lundi 23 septembre au matin ; cela a été l'occasion de définir précisément sur site les diverses implantations. SIORAT doit commencer effectivement les travaux courant octobre car il y a un délai de 6 semaines pour la livraison des matériaux choisis. On prévoit un chantier de trois mois qui nous conduira à une réception des travaux en janvier prochain. Les habitants du bourg seront informés des travaux et des difficultés de circulation et de stationnement, par note distribuée dans leurs boîtes aux lettres. L'information sera également donnée sur le site internet de la commune.

➤ Illumination de l'église : SDEL CITEOS a participé à la réunion du 23 septembre à la mairie, pour s'assurer d'une bonne coordination avec le chantier du P.A.B. Les travaux devraient se réaliser courant octobre.

➤ Récupération eaux de pluie église : Nous avons tous les accords de principe (SRA, DRAC et ABF). Pour la constitution du dossier de demande de subvention DRAC, un nouveau devis a été demandé à l'entreprise Duplouy, actualisé en fonction des dernières prescriptions. La DRAC a été informée de la date de début des travaux du PAB, et sollicitée pour donner son accord permettant d'engager les travaux de réalisation de la gouttière de l'église.

➤ Accessibilité : L'entreprise Gomez vient juste de réaliser la pose de la tablette handicapés du guichet d'accueil du secrétariat mairie. Pour terminer complètement le programme, les barres d'appui handicapés ont été posées dans les WC de l'école.

➤ Réception travaux SOGEA (réseau eaux pluviales) : Nous attendons encore les résultats des tests après reprises de compactage et défauts de pente, ainsi que les plans de récolement.

➤ Travaux routiers : L'ordre de service au profit de l'entreprise POUZOL TP attributaire du marché, a été signé le 12 septembre en présence de Corrèze Ingénierie, avec repérage du chantier (section haute de la route du Puy de la Ramière). Les travaux se feront courant octobre.

➤ Souterrain d'Orgnac : Dans le cadre de la phase 1 (Études projet de mise en sécurité et valorisation), un premier devis a été reçu pour le diagnostic sécurité. Le BRGM est interrogé pour avoir un second devis.

➤ Travaux maçonnerie : L'entreprise Milla, attributaire des marchés de la source de la Teulière et du parapet du pont de la Cisterne, doit nous indiquer la date de début des travaux.

➤ Autres travaux : Arelec19 doit réaliser la vidéoprotection de l'église (marché attribué). La restauration des gouttières des bâtiments publics dont école, est programmée aux prochaines vacances scolaires.

- **Subventions et gestion de trésorerie** : Une projection de nos besoins de trésorerie pour les 12 mois à venir doit être faite, notamment en relation avec le phasage des acomptes ou recettes de subvention à recevoir dans la période.

Point sur les subventions LEADER : la subvention LEADER pour la phase 2 de l'Espace de Découverte est toujours en instance de règlement. Le dossier pour le paiement de la subvention pour la Rando des Musées est en cours de finalisation. Enfin, le dossier de demande de subvention pour le projet d'illumination de l'église devrait être mis en forme la semaine prochaine.

- **CLECT du 24 septembre :** Le Maire explique que la Commission Locale spéciale de la Communauté de communes Midi Corrézien pour l'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie cet après-midi à Beaulieu pour adopter les différents modes d'évaluation des charges transférées, suite aux transferts de compétences mis en place depuis la création de la ComCom.  
Pour les charges afférentes à la voirie d'intérêt communautaire, ce sont les méthodes préconisées par la commission Voirie qui ont été retenues (coûts moyens des 3 derniers exercices). L'impact annuel pour Noailhac est confirmé à 11.468,10 €, sachant que nous récupérerons 3.160,50 € pour le débroussaillage que nous continuerons à faire avec notre cantonnier.  
Pour l'entretien des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire, une moyenne entre les critères « nombre d'habitants » et « linéaire sur la commune » sera retenue, ce qui donne un coût annuel de 1.182,14 € pour Noailhac, sur la base de coûts actualisés sur 2019, avec une quote-part de prise en charge d'un ETP de la ComCom.  
L'évaluation du coût des subventions aux associations sur la base des populations INSEE avait été adoptée lors de la CLECT du 7 février ( 997,20 € pour Noailhac), de même que le coût de la mission locale (327,25 €) et le contingent SDIS (6.751,87 €).  
Pour la compétence portage des repas (cantines scolaires), le critère retenu au nombre d'enfants donne un montant restitué à Noailhac de 3.381,35 € pour 2019. L'impact sera neutre en 2019 car ce sera aussi le montant qui nous sera facturé pour le service. Mais, le coût facturé est susceptible d'évolutions dans le temps.

- **Questions diverses :**

- Nouvelle Inspectrice de l'éducation nationale : Patrick SERRAGER s'est rendu ce mardi à la réunion de rentrée. Il a donc rencontré la nouvelle inspectrice qui a présenté les nouveautés :
  - Obligation de recevoir tous les enfants à partir de 3 ans quel que soit leur handicap ;
  - Obligation d'avoir un registre précisant que les diagnostics amiante, plomb dans l'eau, radon, et qualité de l'air, contrôle des extincteurs, des installations électriques, ont bien été réalisés. Le Maire précise qu'il nous reste à faire faire le diagnostic sur la qualité de l'air. Tout le reste est fait, et les contrôles obligatoires annuels sont faits périodiquement.
  - Si un élève de maternelle ne reste pas après le déjeuner, les parents doivent demander une dérogation à l'inspection, sinon, au bout de 4 demies-journées d'absence celle-ci sera considérée comme non justifiée.
- Projet de boîte à livres : Le Maire informe le Conseil qu'un certain nombre de personnes ont demandé s'il ne serait pas possible de mettre en place sur

la commune une boîte à livres. Le conseil trouve l'idée intéressante et propose d'en mettre une sous le préau devant la mairie, et de l'alimenter avec les livres de l'ancienne bibliothèque de la commune. Il faut trouver une armoire vitrée.

○ AGENDA :

- Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 15 novembre 2019 à 20h30.
- Cérémonie du 11 novembre : le lundi à 11 h cérémonie avec dépôt de gerbe au monument, suivie d'un apéritif à la salle des fêtes.
- Vœux du Maire 2020 : samedi 11 janvier 2020 à 11 heures à la salle des fêtes.